



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **COVID-19 : continuité des soins en ville, gardez le contact avec vos professionnels de santé !**

L'Agence régionale de santé Île-de-France, l'Assurance Maladie et les représentants des professionnels de santé et des patients souhaitent rappeler à la population francilienne l'importance de continuer à consulter un professionnel de santé, et notamment leur médecin pour tout problème de santé, suivi régulier de leur pathologie chronique, de leur grossesse, des vaccinations et en cas de doute ou de symptômes inhabituels.

Lors de la première vague de l'épidémie, et notamment pendant le confinement, les Franciliens ont diminué leur recours aux soins (-22% par rapport à 2019 pour les actes médicaux), malgré un recours accru aux téléconsultations. Le nombre de consultations médicales pour des soins relatifs à une affection de longue durée (ALD) avait en particulier diminué fortement (-19%) malgré un besoin important de suivi médical. Les mois d'été ont permis une reprise de l'activité, qui s'est à nouveau réduite au mois septembre.

La situation épidémique ne doit pas conduire à retarder, surseoir ou renoncer aux recours à son médecin traitant, à un spécialiste ou à tout autre professionnel de santé. La mise en place d'un couvre-feu en Île-de-France entre 21h et 6h autorise, au-delà de cette limite horaire, avec justificatif, les déplacements pour motif de santé.

Les cabinets sont ouverts et l'ensemble des possibilités de recours aux soins sont disponibles, en consultation au cabinet bien sûr, mais les professionnels de santé peuvent aussi proposer une consultation à distance par téléconsultation ou télé-soin. Les professionnels ont organisé leurs cabinets ou structures de soins de façon à accueillir les patients en toute sécurité et dans le respect des mesures « barrières ».

Face à l'inquiétude légitime des patients vis-à-vis de la situation épidémique, le maintien de leur suivi par les professionnels de santé est essentiel. Ils sont à même de leur donner une information fiable, de rassurer et de proposer aux patients les modalités de prise en charge les plus adaptées à leur situation.

Tous les motifs de recours doivent être maintenus : notamment les actes de prévention (vaccination, dépistage, ...), les actes de suivi et les actes de soins ou de rééducation liés à tout problème de santé. Si toutes les catégories de populations sont concernées, ce message s'adresse particulièrement aux personnes fragiles, personnes âgées, malades chroniques, femmes enceintes et jeunes enfants.

L'ARS Île-de France, l'Assurance Maladie, les représentants des professionnels de santé et des patients restent mobilisés ensemble, tout au long de cette crise, pour favoriser le maintien d'un niveau de recours aux soins satisfaisant pour les Franciliens.